

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE
T/COM.10/L.180
23 juin 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY
1976 JUN 23
UN/ISA COLLECTION

COMMUNICATION DE M. UCHERBELAU K. JOSEPH, GRAND CHEF DE L'ILE D'ANGAUR,
ET DE M. BALERIO U. PEDRO CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES
ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Angaur Island
Koror, Palau Islands
Caroline Islands 96940

Le 23 avril 1976

Son Excellence l'Empereur Hirohito,
Monsieur Takeo Miki
Premier Ministre du Japon,
Monsieur le Ministre des affaires étrangères,
M. Monoru Hirokawa

Me référant à la proposition faite le 1er avril 1975 par M. Minoru Hirokawa, président de la société exploitant les ressources générales, tendant à exploiter des gisements de phosphate à Angaur, district des Palaos, je, soussigné, Ucherbelau, grand chef d'Angaur, souhaite vous faire savoir officiellement que des demandes en vue d'être indemnisé par l'Allemagne (1909-1914), le Japon (1914-1944) et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (1946-1955) au titre de l'exploitation des phosphates, ont été présentées au Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies et qu'il doit y être donné suite par le Gouvernement des Etats-Unis en sa qualité d'Autorité administrante du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (Micronésie) ou par son intermédiaire.

Souhaite déclarer que la demande d'autorisation d'exploiter les gisements ne sera examinée qu'une fois qu'il aura été fait droit de façon équitable aux demandes d'indemnisation. Bien que je ne possède pas les terres situées dans le sud de l'île - où sont situés la plupart des gisements de phosphate - je contrôle cependant directement les installations portuaires d'Angaur ainsi que les terrains où sont situées les installations de séchage des phosphates, si bien que même dans le cas où les propriétaires des terres du sud de l'île accepteraient que leurs gisements soient

exploités, je ne permettrais pas qu'on utilise les installations portuaires ni les installations de séchage de phosphates pour l'exploitation des gisements tant que la question des demandes d'indemnisation n'aura pas été réglée d'une manière équitable.

Sachant que le Japon est l'un des pays les plus développés du monde, je me demande, comme la plupart des dirigeants d'Angaur, quels sentiments évoquent chez les dirigeants japonais, en particulier du Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et M. Hirokawa, le fait qu'avant la deuxième guerre mondiale le Japon a opprimé la population d'Angaur et l'a traitée de façon inhumaine en lui faisant subir des traitements cruels et en commettant une grave injustice à son égard en exploitant de force ses terres peu étendues et précieuses sans l'indemniser de quelque façon que ce soit et en faisant subir des dommages importants et irréparables aux terres d'Angaur; en outre, à cause du Japon, l'île a été envahie, ravagée pendant la deuxième guerre mondiale et aucune indemnisation équitable n'a été versée. Compte tenu de ces catastrophes et des injustices perpétrées à Angaur par le Japon, nous jugeons que la proposition tendant à exploiter à nouveau les gisements d'Angaur qui a été faite, constitue, pour la population de l'île, un affront qui dépasse tout ce que l'on peut imaginer.

Je suis certain que le peuple japonais, en particulier les étudiants des universités, appuieront les demandes d'Angaur tendant à ce que le Japon verse des indemnités au titre de l'exploitation antérieure des gisements de l'île et des dommages qu'elle a subis avant que soit examinée la proposition d'exploiter les gisements.

Il me faut prendre la parole avant qu'il soit trop tard, afin de briser un silence qui n'a que trop duré.

Veuillez agréer, etc. ...

Le grand chef d'Angaur,

(Signé) Ucherbelau K. JOSEPH

Le représentant chargé des demandes
d'indemnisation,

(Signé) Balerio U. PEDRO

Copies : Gouvernement des Etats-Unis en sa
qualité d'Autorité administrante

Conseil de tutelle de l'Organisation
des Nations Unies